**ANNEXE IV**

**DECLARATION DU SOUMISSIONAIRE**

*Réalisation d’opérations contribuant à soutenir la transition agroécologique en Polynésie française (RFP 21/056)*

Comité d’appel d’offre - RFP 21-056

Communauté du Pacifique

BP D5 – 98848

Nouméa – Nouvelle Calédonie

Madame, Monsieur,

Après avoir examiné les documents relatifs à l’appel d’offres, dont nous accusons réception par la présente, nous soussignés proposons de dispenser les services requis pour le montant tel qu’il sera arrêté conformément au volet financier de la présente soumission.

Nous reconnaissons que :

* La CPS peut, à tout moment, exercer chacun de ses droits énoncés dans les DOCUMENTS D’APPEL D’OFFRES ;
* Les notes, les avis, les projections, les prévisions et autres informations contenus dans les DOCUMENTS D’APPEL D’OFFRES peuvent changer ;
* Les DOCUMENTS D’APPEL D’OFFRES ne sont qu’un résumé des conditions requises par la CPS et ne constituent en aucun cas une description exhaustive de ces dernières ;
* La présentation des DOCUMENTS D’APPEL D’OFFRES, l’acceptation des soumissions ou la conclusion d’accords fondés sur lesdits documents ne signifient en aucun cas que des modifications n’ont pas été apportées aux documents, par la CPS ou en son nom, depuis la date de leur élaboration ou de l’entrée en vigueur des informations qu’ils contiennent ;
* La CPS, ses représentants officiels, ses employés, ses conseillers et ses agents déclinent toute responsabilité, sauf celles prescrites par la loi et dans la limite requise par cette dernière, en cas de perte, de dommages, de coûts ou de dépenses, quelle qu’en soit la nature, nés de toute représentation, avis, projections, prévisions ou déclarations, ou liés à ceux-ci, qu’ils soient implicites ou explicites, contenus ou omis dans les DOCUMENTS D’APPEL D’OFFRES.
* Les conditions générales contractuelles de la CPS ne sont pas négociables.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à dispenser l’ensemble des services stipulés dans le contrat dans les délais impartis.

Nous sommes conscients que la CPS n’est pas tenue d’accepter les soumissions que vous recevez et qu’un contrat ne sera contraignant qu’à l’issue des négociations finales sur la base des volets financier et technique proposés.

Date

Nom de la société ………………………………………………………….

Fonction du représentant …………………………………………….

Nom du représentant …………………………………………………….

Signature du représentant …………………………………………….